

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vienne

Arrondissement de MONTMORILLON

Canton de COUHÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE COUHÉ

L'an deux mil onze, le 25 janvier 2011 à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil, sur la convocation du 19 janvier 2011 et sous la présidence de Monsieur André Sénécheau.

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
23	20	20

Etaient présents : ARNAULT Richard, BEGUIER Vincent, BELLIN Philippe, BERNARD Bruno, BOCHU Dominique, BOURCHENIN Michel, CHEMINET Marie-Claude, CLEMENT Jean-Paul, GABORIT Bernard, GUILBAULT Pierre, LATU Roland, MELLIER Sophie, MOUSSERION Martine, PENINON Joël, PORCHET Bernard, RASTOUEIX Catherine, RENGEARD Jean-François, SAUVAITRE Guy, SENECHAU André, VANNERON Michel.

Date de la convocation
Le 19 janvier 2011

Etait excusé : MALLET Claude,

Etaient absents : PEGUIN Laurent, PENY Marcel,

Secrétaire : MELLIER Sophie.

Compte rendu
du Conseil communautaire
du 25 janvier 2011

2011/001 – CONSTRUCTION BATIMENT EPALIA – CENTRE ROUTIER DES MINIERES DE PAYRE – DOMMAGE OUVRAGE	3
2011/002 – DOSSIERS CNRACL (budget général, EHPAD, FLPA Couhé et FLPA de Chaunay)	3
2011/003 – CONTRIBUTION SIMER 2011	3
2011/004 – ALSH ADOS – VACANCES DE FEVRIER 2011	4
2011/005 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT L’ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	4
2011/006 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE CAMILLE CLAUDEL	4
2011/007 – OCCUPATION PRECAIRE BATIMENT AERODROME – PRO SYNERGIE	5
2011/008 – PROJET LOTISSEMENT AERONAUTIQUE AIRPARK	5
2011/009 – FLPA DE CHAUNAY – TARIFS 2011	6

2011/001 – CONSTRUCTION BATIMENT EPALIA – CENTRE ROUTIER DES MINIERES DE PAYRE – DOMMAGE OUVRAGE

Le président rappelle que le législateur, par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, a instauré une double obligation d'assurance pour les travaux de bâtiments :

- pour le maître d'ouvrage : l'assurance dommage-ouvrage, qui permet au propriétaire de l'ouvrage de faire réparer au moment d'un sinistre avant toute recherche de responsabilité ;
- pour les constructeurs : l'assurance de la responsabilité décennale.

L'article L243.3 du code des assurances prévoit une sanction pénale pour tout défaut d'assurance, de la part du maître d'ouvrage et des constructeurs.

Suite à une consultation sans formalités préalables auprès de quatre sociétés, le président rend compte des propositions commerciales pour une couverture complète comprenant la garantie tous risques chantier, la garantie Obligatoire Dommages et les garanties facultatives des éléments d'équipements et dommages immatériels après réception. Les cotisations provisoires (ajustables selon le coût définitif) sont les suivantes :

- SMABTP : 14 625,54 € toutes taxes comprises ;
- AXA assurances : 19 162,96 €
- GROUPAMA SPE Collectivités et la SMACL : pas de réponse.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir SMABTP pour les garanties et montant précités ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

2011/002 – DOSSIERS CNRACL (budget général, EHPAD, FLPA Couhé et FLPA de Chaunay)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la convention signée avec le Centre de Gestion pour la réalisation des dossiers CNRACL est arrivée à échéance et qu'il conviendrait de la reconduire pour une période de 3 ans à savoir du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de reconduire cette convention pour le Budget Général, EHPAD et FLPA Couhé et FLPA Chaunay ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/003 – CONTRIBUTION SIMER 2011

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le SIMER nous a notifié le montant de la contribution budgétaire 2011 pour le financement du service d'élimination des déchets. Celle-ci reste identique à 2010 à savoir 241 489,50 € toutes taxes comprises.

Cette contribution inclue également la fourniture de sacs de tri et l'implantation de nouvelles filières au niveau des déchetteries.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette contribution annuelle de 241 489,50 € toutes taxes comprises pour l'année 2011.

2011/004 – ALSH ADOS – VACANCES DE FEVRIER 2011

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que pendant les vacances de février, le ALSH ados sera ouvert du 21 au 25 février et du 28 février au 4 mars 2011. Plusieurs activités sont proposées :

- ✓ Pour la 1^{ère} semaine bois et carton (confection de meubles en bois ou en carton, sortie au labo de merlin et un atelier à Cultura) ;
- ✓ Pour la 2^{ème} semaine : semaine multisports (sortie de Jonzac).

Les tarifs applicables incluant les activités sont les suivants :

QF	< 548 €	549 € / 800 €	801 € / 1 100 €	> 1 100 €
5 jours	30 €	40 €	50 €	60 €
4 jours	26 €	35 €	43 €	52 €
	Accueil à la journée – Tarif unique : 15 €			

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les tarifs sus nommés ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/005 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Président informe le Conseil Communautaire que la convention passée avec la Caisse d'Allocations familiales sur la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » est arrivée à échéance et qu'il conviendrait de la renouveler.

Les modalités de la convention resteraient identiques à la précédente.

Le renouvellement de la convention sera d'une durée de trois ans soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de renouveler la convention d'objectifs et de financement concernant « l'accueil de loisirs sans hébergement » avec la Caisse d'Allocations familiales ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2011/006 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE CAMILLE CLAUDEL

Monsieur le Président informe le Conseil que nous avons reçu un courrier du Collège Camille Claudel de Civray nous sollicitant pour une subvention pour un séjour alpin pour 2 enfants du canton de Couhé. Ces 2 enfants sont scolarisés en classe SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) et qu'il n'en existe pas sur Couhé. Le Président rappelle que les collèges St Martin et André Brouillet bénéficie d'une subvention de 50 € par enfant pour ce type de séjour. Une attestation sera demandée au collège pour confirmer la participation des enfants eu séjour..

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte d'attribuer une subvention de 50 € par enfants. Celle-ci sera versée à l'association sportive du Collège Camille Claudel ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Président informe le Conseil que la convention avec PRO SYNERGIE relative à l'occupation du local artisanal sis aérodrome de Couhé-Brux aux Bernards 86510 BRUX arrive à son terme au 31 janvier 2011. Il est donc nécessaire de reconduire la convention d'occupation précaire.

Le président rappelle les conditions de recours à ce type de convention, en précisant qu'elle n'est valable que s'il existe un motif légitime de précarité, lequel doit résulter " *de circonstances particulières autres que la seule volonté des parties* ". Le reclassement éventuel du terrain et du bâtiment dans le cadre du projet d'aménagement – lotissement aéronautique AIRPARK est un élément circonstancié, exceptionnel et extérieur justifiant l'occupation précaire dont les parties n'ont pas la maîtrise.

La durée du contrat ne dépendant pas de la seule volonté des parties et n'étant pas connue « ab initio » ne sera pas stipulée. (Cass.3e civ., 8 novembre 1976).

Le président propose que le loyer trimestriel de 2 100 € soit maintenu à partir du 1^{er} février 2011.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** les modalités sus nommées de la convention d'occupation précaire avec l'entreprise PRO SYNERGIE ;
- **Décide** de fixer le loyer trimestriel à 2 100 € ;
- **Donne mandat** au Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le président informe que dans le cadre des réflexions menées sur la plateforme aéronautique de l'Aérodrome de Couhé Brux, une réserve foncière de huit hectares contigus aux équipements propriété de la Communauté de Communes fait l'objet d'une réflexion quant à son utilisation et son exploitation potentielles.

Un chef de projet privé- Mr ANONIER a remis un dossier visant à exploiter la totalité de cette emprise en un village aéronautique similaire à celui de VENDÉE AIR PARK situé à Talmont St Hilaire (85).

Cette mission de conseil spécialisé sur ce projet spécifique se décline en plusieurs phases : **Phase 1** la réalisation et contribution à l'avant projet sommaire ; **Phase 2** la constitution du dossier administratif auprès des services instructeurs aviation civile et services territoriaux de l'État (permis d'aménager...); **Phase 3** : la pré commercialisation avec suivi de la stratégie commerciale jusqu'à la fin des travaux.

Cette mission est chiffrée à hauteur de 33 000 € hors taxes soit 39 468 € toutes taxes comprises – 13 156 € toutes taxes comprises à la signature du contrat ; 13 156 € toutes taxes comprises à la fin de la phase 1 ; 10 000 € toutes taxes comprises fin de la phase 2 et le solde à la fin de la mission.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de lancer cette mission de conseil et d'assistance dans les termes sus nommés ;
- **Demande** que soit désigner dans les meilleurs délais le géomètre et/architecte conseil pour la procédure de permis d'aménager et de viabilisation à venir ;
- **Donne mandat** au Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Annule et remplace la délibération du 14 décembre 2010

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire qu'une augmentation de 2 % soit appliquée sur la restauration (sauf pour les repas des résidents), les repas extérieurs (sauf repas personnels et les petits déjeuners et déjeuners du SAJH), la location des appartements, la blanchisserie et l'aide à la vie. Une augmentation de 5% est prévue pour l'électricité. Les tarifs pour le Foyer Logement de Chaunay seront les suivants :

SECTIONS	TARIFS 2010	TARIFS 2011
RESTAURATION		
Déjeuner	6.47 €	6.47 €
Dîner	5.53 €	5.53 €
Vin	0.47 €	0.48 €
Café	0.47 €	0.48 €
Potage	0.34 €	0.35 €
Invité	10.06 €	10.26 €
Repas club	11.47 €	11.70 €
Repas Noël (invités)	15.50 €	15.81 €
Repas à domicile	10.07 €	10.27 €
REPAS EXTÉRIEURS		
Maison de retraite (déjeuners + dîners)	8.91 €	9.09 €
SAJH Petit-déjeuner	0.89 €	0.89 €
SAJH Déjeuner	4.32 €	5.30 €
SAJH Dîner	3.87 €	3.95 €
PERSONNELS		
FLPA Chaunay	3.91 €	3.91 €
MDR SAJH	4.32 €	4.32 €
LOCATION DES APPARTEMENTS		
Appart .F1 occupé par 1 personne	434.09 €	442.77 €
Appart. F1 occupé par 2 personnes	455.54 €	464.65 €
Appart. F1 bis	530.73 €	541.34 €
Appart. T III	574.16 €	585.64 €
BLANCHISSERIE		
Une machine	5.53 €	5.64 €
Une demi-machine	2.77 €	2.83 €
AIDE A LA VIE		
Forfait mensuel	33.18 €	33.84 €

SECTIONS	Pour mémoire TARIFS		TARIFS
		2010	2011
ELECTRICITE	/conso	<i>/ Forfait mensuel</i>	/ Forfait mensuel
Logt F1 (30.19 m ²)	Consommation réelle > 100 KW	37.18 €	39.04 €
Logt F1 (31.14 m ²)	Consommation réelle > 150 KW		
Logt Type II (45.80 m ²)	Consommation réelle > 150 KW	46.50 €	48.83 €
Logt Type III (66,90 m ²)	Consommation réelle > 150 KW	57.20 €	60.06 €

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition.
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces à intervenir.

Emargements

ARNAULT Richard - **BEGUIER Vincent** - **BELLIN Philippe** -

BERNARD Bruno - **BOCHU Dominique** - **BOURCHENIN Michel** -

CHEMINET Marie-Claude - **CLEMENT Jean-Paul** - **GABORIT Bernard** -

GUILBAULT Pierre - **LATU Roland** - **MELLIER Sophie** -

MOUSSERION Martine- **PENINON Joël** - **PORCHET Bernard** -

RASTOUEIX Catherine - **RENGEARD Jean-François** - **SAUVAITRE Guy** -

SENECHEAU André - **VANNERON Michel** -